



## Demande informations parent séparé

Par **FabGM**, le **28/11/2008** à **17:36**

Bonjour ,

Voilà je suis séparé de mon ex concubine (jamais marié ou pacsé), nous avons deux enfants, je paye une pension (l'équivalent de la cantine à savoir 80 euros), je travaille de nuit actuellement jusqu'au 15 décembre car après je repasse de jour suite à une décision de la direction à mon travail (l'ensemble du service équipe de nuit). Je récupère actuellement mes enfants à l'école le mardi, jeudi et samedi (ce jour là étant un complet) Ma paye au 15 décembre sera un smic de jour donc pas élevé. Je suis séparé depuis 1 mois. Je paye mon loyer ainsi que les divers frais et autre.

Ma question est la suivante: Mon ex peut elle m'imposer des jours de garde et q'est ce que je risque si je ne les respecte pas ? Je voudrai avoir mes enfants le dimanche car en plus de la fatigue lié à mon rythme ainsi que le stress de ma séparation j'en ai marre de lui rendre service. Je sais que c'est pour mes enfants que je le fais là n'est pas le problème mais je voudrai savoir ce que je risque à lui refuser de m'imposer des jours qui l'arrange? Et comment calcule t on une pension vu que mon ex me menace d'aller devant un juge pour avoir 150 euros par enfants ?

Par **Marion2**, le **28/11/2008** à **17:44**

Bojour,

Je vous conseille de saisir le Juge aux Affaires Familiales (JAF) par recommandé AR auprès du Tribunal de Grande Instance.

Il statuera sur le montant d'une pension alimentaire (selon vos revenus et ceux de votre ex-

compagne) ainsi que sur un droit de visite et d'hébergement. Un avocat n'est pas nécessaire.

Cordialement